

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 15 novembre 2024

11.2024-09	FINANCES OBJET : Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Prestations Berger Levraut pour e-Sedit Gestion Financière »
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité de prolonger l'accompagnement et l'assistance technique des agents du service Finances pour la mise en place du nouveau logiciel financier et comptable,

Considérant les compétences déjà acquises par les agents de la collectivité sur la solution informatique,

Considérant que la société BERGER LEVRAULT, sise 892 rue Yves Kermen – 92 100 BOULOGNE-BILLAN COURT dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour des prestations d'accompagnement et d'assistance du service Finances de Clisson Sèvre Maine Agglo, avec la société BERGER LEVRAULT, sise 892 rue Yves Kermen – 92 100 BOULOGNE-BILLAN COURT, pour un montant de 6 800.00 € HT soit 8 041.00 € TTC et pour une durée de 1 an.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »